



450 662-7000, poste 1240  
comite-de-parents@cslaval.qc.ca  
comitedeparentslaval.com

Le 11 mai 2022

À l'attention des représentants et substituts au Comité de parents

**Objet : Avis de convocation**

Madame,

Monsieur,

Par la présente, nous vous convoquons à séance ordinaire du Comité de parents qui aura lieu :

**Le lundi 16 mai 2022, à 19 h**

**PAR VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM**

**Participer à la réunion Zoom**

**<https://cslaval.zoom.us/j/9307453713>**

**ID de réunion : 930 745 3713 Code secret : CPLaval22**

Si vous ne pouvez vous joindre à nous, veuillez aviser la secrétaire du Comité de parents à l'adresse suivante : [comite-de-parents@cslaval.qc.ca](mailto:comite-de-parents@cslaval.qc.ca).

Vous trouverez en annexe des **documents importants concernant les sujets dont nous traiterons** lors de la séance. Je vous demande de les lire afin de pouvoir prendre des décisions éclairées et aussi accélérer le processus de notre séance. Ces documents sont aussi disponibles sur notre site web, dans la section protégée « Accès représentants » ([comitedeparentslaval.com/representants/](https://comitedeparentslaval.com/representants/)). Cette année, le mot de passe pour cette section protégée est : **2122cpl**

Je vous demande de faire preuve de discrétion et d'être vigilants avec ces documents et cet accès protégé puisqu'il pourrait contenir des informations sensibles ou confidentielles.

En vous remerciant pour votre implication au sein du Comité de parents,

Le président,

Sylvain Martel

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### 16 mai 2022

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de parents du 25 avril 2022 ;
4. Présentation sur les Jeux du Québec;
5. Vote pour désignation des membres parents du Conseil d'administration, districts 2 et 5;
6. Avis sur les aires de desserte des écoles secondaires;
7. Avis sur Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2022-2025;
8. Interventions des membres :
  - 8.1. Mot du président ;
  - 8.2. Information par le président du Conseil d'administration ;
  - 8.3. Information par la déléguée du CCSEHDAA ;
  - 8.4. Information par la déléguée du RCP-3L ;
  - 8.5. Information du RCPAQ ;
  - 8.6. Information par les représentants (maximum 20 minutes total, inscription en début de séance) ;
9. Varia ;
10. Événements à surveiller ;
11. Prochaine séance ordinaire du Comité de parents ;
12. Levée de la séance.



Sylvain Martel

Président

## ANNEXE: MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

### RRI 5.1, dernier point ACTUEL :

- deux années sur trois, avant le 1er juillet, tenir un processus pour permettre la désignation de parents membres du CA, chacun représentant un district (art. 143 LIP), selon les modalités spécifiées à l'annexe 4 du présent document;

### RRI 5.1, dernier point MODIFICATIONS PROPOSÉES :

- Lorsque requis, avant le 1er juin, tenir un processus pour permettre la désignation de parents membres du CA, chacun représentant un district (art. 143 LIP), selon les modalités déterminées par le CP et adoptées annuellement, avant le 15 avril et spécifiées à l'annexe 4 du présent document;

### RRI Annexe 2 ACTUEL :

#### Membres parents du CA :

- est désigné à une séance ordinaire du CP, selon les modalités décrites à l'annexe 4 du présent document;

### RRI Annexe 2 MODIFICATIONS PROPOSÉES :

#### Membres parents du CA :

- est désigné à une séance ordinaire du CP, selon les modalités déterminées par le CP.

### RRI Annexe 4 : Processus de désignation des membres parents du CA ACTUEL

Un processus de désignation des parents membres du CA sera défini par le Comité de parents au moment où le règlement qui viendra déterminer certaines modalités, conditions et normes applicables au processus de désignation des membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ainsi que les conditions auxquelles ils doivent satisfaire sera en vigueur. (articles 143.6 et 455.2 de la LIP).



☎ 450 662-7000, poste 1240  
✉ [comite-de-parents@cslaval.qc.ca](mailto:comite-de-parents@cslaval.qc.ca)  
🌐 [comitedeparentslaval.com](http://comitedeparentslaval.com)

#### **RRI Annexe 4 : Processus de désignation des membres parents du CA MODIFICATIONS PROPOSÉES :**

Les modalités du processus de désignation des parents membres du CA sont déterminées par le Comité de parents et doivent être adoptées annuellement, avant le 15 avril.

Les candidatures doivent être reçues, au plus tard le 1er mai, par un parent désigné à cette fin ou par le président du Comité de parents.

Le Comité de parents doit désigner les parents membres du CA au plus tard le 1er juin.

Les modalités du Comité de parents ne peuvent prescrire des qualités ou des conditions supplémentaires à celles prévues au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Ces modalités peuvent être simplement reconduites d'une année à l'autre ou alors modifiées complètement ou en partie, dans le respect du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Le Comité de parents peut demander l'avis de la direction générale sur ses modalités du processus de désignation.